



AVIS CONSEIL GENERAL

SÉANCE DU 16.06.2021

Réuni en séance le 16 juin 2021, en présence de 40 membres, le Conseil général a pris les décisions suivantes :

1. Il approuve à l'unanimité les comptes 2020 de l'ancienne Municipalité de Bagnes
2. Il approuve à l'unanimité les comptes 2020 de l'ancienne Municipalité de Vollèges
3. Il approuve à l'unanimité le bilan d'ouverture 2021 de la nouvelle commune de Val de Bagnes
4. Il approuve à l'unanimité le Règlement sur la Taxe de séjour de la commune de Val de Bagnes, avec une entrée en vigueur au 1^{er} novembre 2021
5. Il approuve à l'unanimité les statuts de l'Association « Sécurité Entremont » des communes de Bourg-St-Pierre, Liddes, Orsières, Sembrancher et Val de Bagnes.

Les documents concernant ces décisions sont à disposition au secrétariat communal pour consultation.

En vertu de l'art. 70 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, le délai référendaire échoit 60 jours après la présente publication, soit le 17 août 2021.

Fait à Val de Bagnes, le 18 juin 2021

Le Conseil général